

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Association Du Printemps Ecologique

Association Du Printemps Ecologique

127 avenue de Flandre

75019 PARIS

Réf. : 128 017

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes de l'Association Du Printemps Ecologique pour l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, nous avons effectué les diligences prévues par les normes générales définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Pour une meilleure information, nous croyons devoir ajouter que les garanties et les engagements hors bilan étant repris de façon extra comptable, les éléments mentionnés sont ceux qui nous ont été indiqués ainsi que ceux que nous avons relevés au cours de notre mission.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du Bilan	27 960 €
▶ Résultat de l'exercice	16 121 €

Ces comptes annuels ont été établis à partir des informations communiquées par l'Association Du Printemps Ecologique.

Dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre les travaux suivants :

- les demandes de confirmation aux tiers,
- le contrôle physique et la valeur des stocks,
- l'évaluation du contrôle interne.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Levallois-Perret, le 10 juin 2026

Xavier HUAULT-DUPUY



Association Du Printemps Ecologique
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	Brut au 31/12/2025	Amort. et provisions	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	Fonds propres	—	—
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations et agencements Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	— — — — —	— — — — —	— — — — —	— — — — —	Fonds syndicaux sans droit de reprise Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	— — 154 16 121	— — 6 044 -5 890
Immobilisations financières Participations Titres immobilisés droits de créances Prêts Autres immobilisations financières	15 — — — —	— — — — —	15 — — — —	15 — — — —	FONDS PROPRES	16 274	154
ACTIF IMMOBILISE	15	—	15	15	Fonds reportés et fonds dédiés Fonds dédiés	—	—
Stocks Avances et acomptes versés Créances Créances usagers et comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance Sous-total créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	— — — 46 — 46 — 27 899	— — — — — — — —	— — — 46 — 46 — 27 899	— — — 46 — 46 — 1 026	FONDS DÉDIÉS Provisions pour risques Provisions pour charges	— — —	— — —
ACTIF CIRCULANT	27 945	—	27 945	1 072	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	—	—
TOTAL GENERAL	27 960	—	27 960	1 087	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	— — — — 11 532 — — 153	— — — — 780 — — 153
					DETTES	11 685	933
					TOTAL GENERAL	27 960	1 087

Association Du Printemps Ecologique

Compte de résultat du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	—	—
Prestations	—	2 400
Dons	350	2 503
Contributions financières	—	—
Subventions d'exploitation	50 000	—
Utilisation des fonds dédiés	—	—
Autres produits (hors cotisations)	—	—
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	—	4 500
TOTAL I	50 350	9 403
Charges d'exploitation		
Achats	870	53
Autres achats et charges externes	33 359	2 903
Aides financières	—	—
Impôts, taxes et versements assimilés	—	25
Salaires	—	11 933
Cotisations sociales	—	380
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	—	—
Report en fonds dédiés	—	—
Autres charges	—	—
TOTAL II	34 229	15 294
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 121	-5 890
Produits financiers :		
Produits autres valeurs mobilières	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	—	—
Reprise sur provisions et transferts de charges	—	—
TOTAL III	—	—
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilées	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL IV	—	—
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	—	—
Produits exceptionnels V :	—	—
Charges exceptionnelles VI :	—	—
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	—	—
TOTAL DES PRODUITS	50 350	9 403
TOTAL DES CHARGES	34 229	15 294
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits Dons en nature	—	—
Prestations en nature	—	—
Bénévolat	—	—
Total produits	—	—
Charges Secours en nature	—	—
Mise à disposition gratuite de biens	—	—
Prestations en nature	—	—
Personnel bénévole	—	—
Total charges	—	—
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	16 121	-5 890
EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES	—	—

Association Du Printemps Ecologique

Siège social : 127 avenue de Flandre 75019 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE**Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Association Du Printemps Ecologique se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes :

Total du bilan :	27 960 €
Produits d'exploitation :	50 350 €
Résultat :	16 121 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'Association.

1. Faits majeurs de l'exercice

Néant.

2. Objet social de l'Association, nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre

L'Association a pour objet la promotion de l'écologie au travail et la mise à disposition de ressources destinées aux actions collectives menées par les salariées et agents dans les organisations privées et publiques, visant à adapter le dialogue social à l'impératif écologique.

L'association pourra développer les moyens qu'elle jugera appropriés pour réaliser son objet.

Elle pourra notamment :

- Promouvoir l'éco-syndicalisme dans le débat public en France et en Europe
- Mettre en partage les méthodes et moyens correspondant à son Objet
- Contribuer à l'organisation et la promotion des congrès, conférences ou toute autre manifestation servant son Objet
- Développer un centre de ressources afin de collecter et publier tout support de recherche et de communication (lettre, ouvrage, rapports etc.) servant son Objet
- Élaborer des partenariats
- Recruter tout personnel pour la réalisation de son Objet
- Offrir de manière permanente ou occasionnelle des produits à la vente ou des prestations de services entrant dans le cadre de son Objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Principes comptables retenus

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du plan comptable général et dans le respect du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Changement de méthode comptable

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- Une modification de certains postes du bilan :
 - Les charges constatées d'avance remontées dans les autres créances ;
 - Une ligne « Instruments financiers à terme » créé au passif ;
 - La trésorerie présentée en valeur nette pour les rubriques de nature homogène ayant des soldes opposés.
- Une modification de certains postes du compte de résultat et du traitement des produits et charges suivants :
 - Révision de la notion de résultat exceptionnel et modification de la présentation dans le compte de résultat ;
 - Suppression de la technique du transfert de charges.

3.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

3.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition

3.6. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes versés sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.8. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

3.9. Fonds propres

Les réserves sont constituées des résultats des exercices antérieurs affectés conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.10. Provisions

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

3.11. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

3.12. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

3.13. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

3.14. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits reçus dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. Bilan actif

4.1.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 200	—	11 200	—
Logiciels	11 200	—	11 200	—
Immobilisations corporelles	—	—	—	—
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	—	—	—
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisation en-cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	15	—	—	15
Titres de participation	15	—	—	15
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	11 215	—	11 200	15

Amortissements et dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 200	—	11 200	—
Logiciels	11 200	—	11 200	—
Immobilisations corporelles	—	—	—	—
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	—	—	—	—
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	—	—	—
Titres de participation	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	11 200	—	11 200	—

4.1.2. Stocks

Néant.

4.1.3. Avances et acomptes versés

Néant.

4.1.4. État des créances

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Les créances sur participants correspondent essentiellement à des produits à encaisser concernant les participations aux activités et les prêts consentis aux ouvriers droit.

Les charges constatées d'avance concernent des charges comptabilisées sur l'exercice en cours et se rapportant à l'exercice suivant.

	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Créances usagers et comptes rattachés :	—	—	—
Autres créances :			
- Personnel et org sociaux fiscaux	27	—	27
- Autres Structures	19	—	19
- Divers	—	—	—
Charges constatées d'avance	—	—	—
Total	46	—	46

4.1.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

4.1.6. Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 27 899 € au 31 décembre 2025.

4.2. Bilan passif

4.2.1. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Mouvements de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Réserves	—	—	—	—
Report à nouveau	6 044	-5 890	—	154
Résultat de l'exercice	-5 890	5 890	16 121	16 121
Fonds propres	154	—	16 121	16 274

4.2.2. Fonds reportés et fonds dédiés

Néant.

4.2.3. Provisions pour risques et charges

Néant.

4.2.4. État des dettes

L'ensemble des dettes est à échéance à moins d'un an.

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	—
Avances et acomptes reçus	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Fournisseurs	—
- Charges à payer	11 532
Dettes fiscales et sociales	
- Personnel et comptes rattachés	—
- Sécurité sociale	—
- Autres organismes	—
Dettes clients	
- Clients	—
Autres dettes	
- Autres	153
Produits constatés d'avance	—
Total	11 685

4.3. Comptes de résultat

4.3.1. Dons

Le détail des dons est le suivant :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	—
Montant de la rubrique de produits "Legs ou Donations" définie à l'article 213-9	350
Prix de vente des biens reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Utilisation des fonds reportés liés aux "Legs ou Donations"	—
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Dotation des dépréciations d'actifs reçus par "Legs ou Donations" destinés à être cédés	—
Report en fonds reportés liés aux "Legs ou Donations"	—
Solde de la rubrique	350

4.3.2. Contributions reçues

L'Association a pour objet la promotion de l'écologie au travail et la mise à disposition de ressources destinées aux actions collectives menées par les salariées et agents dans les organisations privées et publiques, visant à adapter le dialogue social à l'impératif écologique. Au cours de cet exercice, l'Association a réalisé des activités financées par des contributions perçues pour un montant de 50 000 €.

4.3.3. Subventions d'exploitation

Néant.

4.4. Contributions en nature

Conformément à l'article L 431-10 du règlement 2018-06 de l'ANC, l'Association doit comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie.

L'Association bénéficie de bénévolat qui, du fait de son caractère non significatif, n'est pas valorisé dans les comptes. L'Association ne bénéficie pas d'autres contributions volontaires en nature.

4.5. Rémunérations des dirigeants

Rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (article 20 de la loi du 23 mai 2006).

Personnes concernées :

- Président
- Secrétaire
- Trésorier

Aucune des personnes concernées ne bénéficie d'une rémunération et d'avantages en nature.

4.6. Effectif au 31 décembre

L'effectif salarié de l'association est composé à la clôture de :

Effectifs	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents	—	—
Employés	—	—
Apprenti	—	—
Total	—	—

4.7. Honoraires du CAC

Néant.

5. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

5.1. Engagements reçus

Néant.

5.2. Engagements donnés

Néant.

5.3. Engagements de retraite

Néant.

5.4. Engagements de crédit-bail

Néant.